

SOMMAIRE

Pages 2-3

- En direct des S2

Pages 4-6 : Vie du SNES

- Collectif académique
- Joindre le S3 et les S2
- Syndicalisation
- Caisse de solidarité
- Congrès national du SNES "Montpellier 2021"

Pages 7-11 : Actualités

- CTA
- Collèges
- Retraités
- Lycées
- Audience SNES-rectorat

Pages 11-13 : Catégories

- Non titulaires
- Stagiaires
- CPE
- Psy-EN
- AESH
- AED

Pages 14-15 : Métier-Carières

- Certifiés : hors-classe, classe exceptionnelle et échelon spécial
- Rendez-vous de carrière
- Agrégés : liste d'aptitude
- Agrégés : titularisation
- Mutations intra

Page 16

- Stages SNES du 1^{er} trimestre
- Agenda

ÉDITO

Mépris de(s) classe(s)

Peut-être faudrait-il rappeler à JM Blanquer, si attaché au retour aux fondamentaux, l'origine étymologique de sa mission : "Le substantif masculin *ministre* est un emprunt au latin *minister*, adjectif dérivé de *minus* qui signifie « serviteur »" (Wikipedia).

Servir l'institution scolaire, en la dotant des équipements de protection sanitaire appropriés pour assurer la santé et la sécurité des élèves et des personnels, plutôt que d'assouplir jour après jour des protocoles dans l'unique but de cacher leurs incohérences et leur inefficacité.

Servir les élèves en débloquent des moyens autre que des heures supplémentaires pour rattraper les manques et les inégalités d'apprentissage induites par le confinement, plutôt que de pérorer sur la tendance "républicaine" des tenues vestimentaires des collégiens et lycéens.

Servir les personnels en ouvrant enfin et sérieusement le dossier de la revalorisation de nos carrières, de nos salaires, et de l'amélioration de nos conditions de travail, plutôt que de repousser sans cesse les discussions sur ce sujet et d'en réduire les - maigres - budgets annoncés initialement.

Servir et défendre la Fonction Publique, son rôle et ses missions, plutôt que de vouer aux gémonies le contrôle des opérations de gestion de l'administration par les agents via les commissions paritaires.

Des 100 Md€ du plan de relance, pas un sou pour l'Éducation Nationale. Des points presse hebdomadaires du ministre de la santé, pas un mot pour l'École. Des propositions du Snes avant l'été pour anticiper et aménager une rentrée inédite (réflexion sur les programmes, moratoire sur la réforme du lycée et les évaluations communes, admission des candidats aux concours sur listes complémentaires, recrutement de CPE, infirmières, Psy-EN, personnels de vie scolaire...), pas l'once d'une écoute ou de considération. Le ministre, adepte de la langue de bois teintée de méthode Coué, annonce sans vergogne une rentrée "normale". Reconnaissons qu'en effet, concernant son mépris habituel des personnels et de leurs représentants, des élèves et de leurs familles, rien n'a changé ! Idem dans les rectorats où l'on reproche aux personnels positifs à la Covid-19 leur manque de vigilance !

La coupe est pleine ! Un effort urgent et significatif pour le service public d'Éducation est indispensable. Le Snes, avec la FSU, est à l'initiative de discussions avec les organisations syndicales et de jeunesse, ainsi que les fédérations de parents, pour déboucher sur des actions unitaires rapides.

Bertrand HUMEAU, le 23 septembre 2020

PRIX : 1,00 €

MONTPELLIER SNES

Enclos des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue
34090 MONTPELLIER - 04 67 54 10 70

Port payé - Dispensé de timbrage
Presse - Montpellier CT

Directeur de la publication : Bernard Duffourg
N° Commission Paritaire : 1121 S 05907

Imprimé par IMPACT Imprimerie
483 ZAC des Vautes.
34980 SAINT-GÉLY-DU-FESC

EN DIRECT DE L'AUDE**IMPRÉPARATION À TOUS LES ÉTAGES !**

Après quelques jours de rentrée seulement, les motifs de mécontentement sont déjà nombreux. En fin d'année dernière, les ajustements de structure ont entériné la réouverture de deux classes au collège des Fontanilles à Castelnaudary, en raison d'effectifs trop chargés ; ces deux mêmes classes qui avaient été fermées en janvier entraînant la suppression de postes et les cartes scolaires pour deux collègues. La lutte des collègues dans ce collège n'était pas une utopie : les besoins qu'ils réclamaient étaient nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement et justifiés ! A cette rentrée, ce sont nos collègues AESH qui ont été victimes du manque de dialogue et d'écoute : plusieurs d'entre

elles ont été changées d'établissement, sans qu'elles l'aient demandé et alors que les besoins étaient toujours présents dans l'établissement qu'elles quittaient. Le rôle de ces personnels est essentiel dans l'accompagnement des élèves les plus fragiles. Le lien qu'elles créent avec les élèves qu'elles accompagnent semble ne pas compter lorsqu'une telle décision est prise !

Enfin, le département est passé en zone rouge pour la COVID-19 : les premiers cas de collègues positifs ont été recensés quelques jours après la pré-rentrée et des quatorzaines décidées. L'impréparation gouvernementale a fait que des collègues, cas contacts, ont été placés en arrêt mala-

die durant leur quatorzaine, alors qu'ils auraient dû être placés en télétravail ou en ASA. Le jour de carence leur a donc fait payer de leur poche cette mise en quatorzaine pour éviter la propagation du virus et assurer la sécurité sanitaire de tous ! Le SNES reçu en audience au rectorat a obtenu l'engagement que ces situations seraient régularisées.

Le SNES et les autres syndicats de la FSU seront reçus en audience par la DASEN avant la fin du mois de septembre : ces sujets seront bien entendus à l'ordre du jour de ce rendez-vous.

Myriam VIALANEIX

EN DIRECT DU GARD**NON AU MÉPRIS DE LA HIÉRARCHIE À L'ÉGARD DES ENSEIGNANTS !**

Pour les enseignants, le risque est réel de contaminer non seulement leurs collègues, mais aussi les élèves.

C'est pourquoi à la rentrée, profitant de la venue de Madame la rectrice au lycée de Milhaud, des représentants des enseignants lui exposèrent leurs difficultés (salles exigües, brassage des élèves...) et lui demandèrent ce que le ministère entendait faire afin de protéger la santé des agents de l'éducation nationale.

Et Madame la rectrice de répondre que tous les fonctionnaires et les salariés étaient dans la même situation, pour ensuite comparer les enseignants aux « caissières » qui, selon elle, auraient

pris le « risque » d'être sur leur poste de travail pendant le confinement.

Ces propos sont une preuve de plus du mépris de notre hiérarchie à l'égard des enseignants et des salariés qui assurent des missions directement auprès des usagers.

Gageons en effet que, si elles avaient eu le choix, les « caissières » de la grande distribution auraient opté pour le télétravail comme bon nombre de personnels d'encadrement, afin de rester chez elles et de s'occuper de leurs proches.

De plus, si les enseignants ont permis à l'éducation nationale de remplir ses missions pendant le confinement, le

ministère s'est signalé par une gestion erratique du confinement.

Enfin, rappelons que le ministère de l'éducation nationale ne finance toujours pas la complémentaire santé de ses agents, ce qui n'est pas le cas des employeurs des « caissières ».

En refusant tout dialogue social et en s'enfermant dans un discours flirtant avec la fiction au sujet des conditions de travail des personnels, notre hiérarchie choisit de nier violemment notre profession et les individus qui la composent. Les mobilisations à venir seront l'occasion de la ramener vers plus de réalisme.

Jérôme AMICEL

EN DIRECT DE L'HÉRAULT**VICTOIRE AUX ESCHOLIERS !**

La rentrée dans l'Hérault a été une nouvelle fois marquée par un combat pour obtenir l'ouverture de classes en collège, suite au constat d'effectifs très chargés dans de nombreux établissements. Début juillet, treize classes ont été ouvertes par l'inspection d'académie. Dans certains collèges, certaines classes dépassent encore les 30 élèves. On nous répond que les établissements qui ont des élèves ne posant aucun problème

peuvent voir augmenter leurs effectifs par classe, sans aucune limite ! En lycée, le nombre d'élèves par classe demeure élevé. Le remplacement des E3C par les évaluations communes ne va résoudre aucune des difficultés soulevées l'année dernière lors du passage de ces épreuves.

Ce mois de septembre est aussi marqué par la lutte de nos collègues du collège des Escholiers de la Mosson

de Montpellier, en grève pendant près d'une semaine pour un meilleur climat scolaire dans leur établissement. La dégradation de leurs conditions de travail exigeait une réponse forte de l'administration. Après une semaine de bras de fer, ils ont obtenu satisfaction : l'arrivée d'un nouveau principal. Preuve, s'il en était besoin, que le combat collectif paie !

Stéphane MONTAZEAUD

EN DIRECT DE LA LOZÈRE RENTRÉE NORMALE EN EFFET !

En ce début d'année, on note des effets lourds dans certaines classes (par exemple, 30 élèves en 5^e à Marvejols, en 4^e à Saint Etienne Vallée Française) et dans certains dispositifs ULIS (par exemple, 35 sur ULIS Mende pour 2 postes définitifs de co-ordonnateurs seulement). Le mandat du SNES-FSU de 25 élèves maximum par classe en collèges trouve toute sa justesse dans le contexte très spécifique de cette rentrée scolaire.

Deux points spécifiques : la DGH de l'UPP de Sainte Enimie doit être augmentée pour permettre à cet établissement d'avoir ses 116 heures de DGH afin de pouvoir proposer à ses élèves une offre de formation aussi diversifiée que dans les autres collèges. La situation du collège de Vialas inquiète aussi en raison du nombre actuel d'élèves.

EN DIRECT DES PO UNE RENTRÉE INÉDITE DANS LES PO !

Comme nous pouvions le craindre, la rentrée 2020 laisse apparaître des situations problématiques dans bon nombre d'établissements des Pyrénées Orientales.

Au niveau des collèges du département, le constat est sans appel : des classes surchargées avec des moyennes par niveau dépassant les 30 élèves par classe, des postes non pourvus, des collègues mal nommés...

Au niveau des lycées, le constat est identique avec des classes surchargées dépassant parfois les 36 élèves et des emplois du temps rendus complexes par la réforme Blanquer. Des élèves sont restés sans affectation faute de capacité d'accueil suffisante pour les accueillir en lycée général ou professionnel.

Autant de problématiques auxquelles nous sommes malheureusement habitués année après année mais qui aggravent une situation très compliquée par la crise sanitaire et sa mauvaise gestion par notre ministère.

Les difficultés en vie scolaire restent d'actualité : une enveloppe départementale d'AED stable mais toujours insuffisante (72,5 ETP). Côté AESH, 160 AESH sont actuellement employés sur le département.

Par ailleurs, le nombre de blocs de moyens provisoires et postes vacants est important. Faute d'un nombre suffisant de TZR dans certaines disciplines (la technologie collège et les disciplines technologiques en lycée en particulier) ces besoins sont couverts en partie par des personnels précaires.

Situation très particulière du collège Bourrillon de Mende : malgré la scolarisation de plus de 800 élèves, le collège ne dispose pas d'un service de restauration ni d'équipements sportifs en propre. La cantine utilisée

Au lieu de prêter une oreille attentive à nos revendications portées depuis le mois de juin, où le SNES FSU demandait des moyens supplémentaires pour alléger le nombre d'élèves par classe et augmenter les capacités matérielles d'accueil dans le respect des consignes sanitaires et notamment le recrutement de professeurs et de personnels pour permettre d'assurer la continuité de l'apprentissage et un encadrement efficient, la seule réponse du DASEN des PO est « tout va bien » niant la réalité du terrain et refusant tout dialogue social.

Les élèves décrocheurs, sous-estimés par notre ministère, ne voient aucun moyen supplémentaire pour leur prise en charge, sauf la redistribution des heures non utilisées entre mars et juin de « devoir fait ». Très insuffisant !

Notre administration montre, une fois de plus, qu'elle n'est pas en mesure d'anticiper et d'être à la hauteur des enjeux de cette rentrée exceptionnelle. Exemple parlant : deux collèges de la périphérie perpignanaise touchés par des cas de COVID dans leur vie scolaire se voient dotés de

est celle du lycée Chaptal. La mise en place du protocole sanitaire au lycée à la veille de la rentrée a profondément perturbé les cours du collège : repas froid une fois par semaine pour chaque élève (prévu au départ comme un pique-nique assis par terre dans la cour), suppression des cours de 11h à 12h pour plusieurs classes, surveillance impossible vu le nombre d'AED. Les problèmes soulevés depuis des années en CA et qui n'ont jamais trouvé de réponse créent aujourd'hui une situation ingérable.

Mélanie AZAIS



personnels transférés ponctuellement d'autres établissements. Ou comment on répartit la pénurie ...

L'absence de l'éducation du plan de relance présenté par le premier ministre confirme les mauvais choix du gouvernement. La question des services publics est pourtant centrale : ils sont des amortisseurs efficaces à la crise sanitaire, économique et sociale.

Le SNES-FSU a appelé à faire de la journée du 17 septembre une première journée d'action pour imposer les changements nécessaires. A Perpignan, 600 personnes se sont rassemblées place de la Victoire et devant la Préfecture.

Géraldine MORALES
Guillaume PALANCON
Marc MOLINER

ORGANISATION DU COLLECTIF ACADÉMIQUE

Florence DENJEAN-DAGA

Siège en CAPA certifiés, CAEN, au CTA.
Mutations, emploi, paiements, carrières.

Hervé FUMEL

Co-secrétaire général.
Siège en CAPA certifiés, au CTA.
Gestion des personnels : certifiés.
Lycées. INSPE. FSU.

Bertrand HUMEAU

Co-secrétaire général.
Siège en CAPA agrégés.
Gestion des personnels : agrégés.
Informatique ; site.
Formation syndicale.
Montpellier-SNES, publications.

Thierry JOUVE

Co-secrétaire général.
Siège au CTA.
Collèges. Vie syndicale. FSU.

Raymond LABORIE

Co-secrétaire général.
Trésorier adjoint.
Siège en CAPA certifiés, CAEN, CACFOC.
Enseignements technologiques.
Formation continue.

Arnaud ROUSSEL

Co-secrétaire général.
Siège en CAPA certifiés.
Gestion des personnels : certifiés, stagiaires.
Mutations, emploi, TZR, carrières.
Collèges.
Syndicalisation. Vie syndicale.

Stéphane AUDEBEAU

Secrétaire général adjoint.
Siège en CAPA agrégés.
Gestion des personnels : agrégés, non-titulaires.
FSU 34
Formation syndicale.

Elsa BERNARDY

Secrétaire générale adjointe.
Siège en CAPA certifiés.
Gestion des personnels : certifiés, TZR, non-titulaires, stagiaires.
Emploi, paiements, carrières.

Mireille GUIBBERT

Secrétaire générale adjointe.
Trésorière.
Gestion des personnels : AED.

Claire POUS

Secrétaire générale adjointe.
Siège en CAPA et CAPN agrégés.
Gestion des personnels : agrégés, stagiaires.
Mutations, emploi, paiements, carrières.

Emmanuel BOIS

Gestion des personnels : AESH

Marie-Laure CONSEIL-NEVEU

Gestion des personnels non-titulaires

Cyril GARCIA

Siège en CAPA agrégés.
Gestion des personnels : agrégés.
Emploi, carrières.
Secrétaire du CHSCTA.

Jean JOURNET

Gestion des personnels : retraites.

Sarah LETOUZEY-FABERON

Siège en CAPA certifiés.
Gestion des personnels : TZR.
Emploi, paiements, carrières.
Stagiaires.

Marc MOLINER

Siège en CAPA.
Gestion des personnels : stagiaires.

Carole NEJJARI

Siège en CAPA certifiés.
Emploi, carrières. Syndicalisation.

Frédérique OREFICI

Siège en CAPA agrégés.
Gestion des personnels : TZR, agrégés.
Emploi, paiements, carrières.

RESPONSABLES DE CATÉGORIE

Agrégés : Claire POUS, Bertrand HUMEAU, Cyril GARCIA, Stéphane AUDEBEAU, Frédérique OREFICI.

Certifiés : Arnaud ROUSSEL, Florence DENJEAN-DAGA, Hervé FUMEL, Magali VINCENT, Elsa BERNARDY.

PsyEN : Emmanuelle MAGNANI, Cendrine GONOD

CPE : Carol CIAMPI (siège en CAPA), Philippe PLATRIEZ.

Retraités : Jean-Yves BARBIER.

AED, AESH, AP, PEC : Mireille GUIBBERT, Emmanuel BOIS

Non titulaires : Elsa BERNARDY, Marie-Laure CONSEIL-NEVEU,

RESPONSABLES DE SECTEURS

Lycées

Hervé FUMEL, Bertrand HUMEAU, Raymond LABORIE

Collèges

Thierry JOUVE, Arnaud ROUSSEL.

Stagiaires

Arnaud ROUSSEL, Elsa BERNARDY, Marc MOLINER, Claire POUS, Sarah LETOUZEY

Mutations – Carrières - Emploi

Florence DENJEAN-DAGA, Arnaud ROUSSEL, Hervé FUMEL, Cyril GARCIA, Magali VINCENT, Elsa BERNARDY, Frédérique OREFICI, Claire POUS, Sarah LETOUZEY, Carole NEJJARI.

Informatique – Site Internet

Bertrand HUMEAU - Diane ARVIEU

Retraites

Jean JOURNET

Formation continue

Gérard GIRONELL, Raymond LABORIE

Syndicalisation

Arnaud ROUSSEL, Carole NEJJARI, Raymond LABORIE, Thierry JOUVE



JOINDRE LA SECTION ACADÉMIQUE

Enclos des Lys, bât B
585 rue de l'Aiguelongue
34090 Montpellier
Tel : 04.67.54.10.70

Courriel : s3mon@snes.edu
Site : www.montpellier.snes.edu



Tapez
Snes-FSU
Montpellier



Suivez nous sur
@SNESMontpellier

**Permanences
du lundi au vendredi
9h-12h et 14h-17h30**

**Permanence CPE
lundi 10h-16h (1 semaine sur 2)**

JOINDRE LES SECTIONS DÉPARTEMENTALES

AUDE

Myriam VIALANEIX,
Stéphanie CAUQUIL (trésorière)

- 22 bis bd de Varsovie 11000 Carcassonne
- snes-aude@montpellier.snes.edu
- <http://www.snes-aude.fr>
- Facebook : taper Snes-Fsu 11 Aude

Secrétaire départementale,
questions générales, mutations, carrières :
Myriam VIALANEIX 06.85.68.71.51

Mutations et Narbonnais :
Dominique BLANCH 06.89.31.65.61

Santé : Claire BORDE : 06.81.34.13.94

AESH : Patrick BORDE : 06.08.04.80.79

GARD

Jérôme AMICEL, Claire AZNAR (trésorière)

- 26 bis rue Becdelièvre 30900 Nîmes
- 04.66.36.63.54
- snes-gard@montpellier.snes.edu

Permanences : jeudi 14h-16h30

HÉRAULT

Diane TRONEL-PEYROZ, Carole
NEJJARI, Stéphane MONTAZEAUD,
Maguelone MARC (trésorière).

- FSU - 474 Allée Henri II de Montmorency
34000 Montpellier
- 04.67.54.10.70
- snes-herault@wanadoo.fr
- Facebook : taper Hérault Snes
- Twitter : @SNESherault

Permanence : mardi après-midi

SYNDICALISATION MASQUÉ·ES MAIS SYNDIQUÉ·ES !

Le pouvoir Macroniste a fait des fonctionnaires une de ses premières cibles, en trouvant des mesquines et inefficaces économies, en poursuivant le gel du point d'indice, en rétablissant la journée de carence, qui avait pourtant prouvé son inefficacité sous la présidence Sarkozy, et en augmentant la CSG, impactant particulièrement retraités et fonctionnaires.

Si on rajoute le refus répété de tout dialogue et le passage aux forceps des réformes du lycée et du Bac, dont le SNES demande toujours le retrait, la loi fonction publique dynamitant la fonction publique, et faisant disparaître le paritarisme, dernier rempart contre l'arbitraire en termes de mutations et de carrières, c'est d'un SNES-FSU renforcé et mobilisé que la profession a besoin, d'autant plus que le gouvernement compte remettre sur le tapis sa réforme des retraites, massivement rejetée par la profession et la population, et mise en pause durant le confinement.

Si on rajoute l'impréparation chronique d'un ministère face à la crise sanitaire avec comme stratégie la navigation à vue, et une BFMisation des annonces lors d'une rentrée déjà compliquée avec des effectifs alourdis et aucuns moyens supplémentaires, la coupe est pleine !

Face à un ministère décrédibilisé, tou·tes syndiqué·es !

Adhèrent au SNES en 2019-2020, vous avez reçu fin août, votre bulletin d'adhésion préimprimé ; il vous suffit dès à présent d'y apporter les modifications nécessaires (échelon, adresse, mail...), de le remettre à votre responsable local du SNES (de préférence) ou de le renvoyer à la section académique à Montpellier, accompagné du règlement de votre cotisation.

Si l'adhésion intervient en septembre ou octobre, les prélèvements peuvent se faire en 10 fois, et bien entendu la cotisation donne droit à une réduction (ou à un crédit d'impôt si vous n'êtes pas imposable) de 66% de son montant.

Vous n'étiez pas ou plus syndiqué·e ?
Il est temps d'agir ensemble !

Demandez un bulletin d'adhésion à votre responsable de S1, ou au S3, ou encore en ligne sur
<http://www.montpellier.snes.edu>, rubrique : « Comment adhérer ».

Alors en 2020-2021, adhérez et faites massivement adhérer au syndicat engagé au quotidien dans la défense de la profession : le SNES-FSU.

Arnaud ROUSSEL

LOZÈRE

Mélanie AZAÏS, Clémence GOURET,
Isabelle VOLLE

- Espace J. Jaurès
Rue Charles Morel 48000 Mende
- sneslozere@gmail.com

Collèges :

Mélanie AZAÏS : 06.78.71.16.86
melanie-azais@wanadoo.fr

Hélène TALAGRAND
helenetalagrand@hotmail.com

Clémence GOURET : 06.88.77.33.05
clemence.gouret@yahoo.com

Lycées : Isabelle Volle ivolle@wanadoo.fr

Trésorier : Daniel Barlet

Retraités : Francis Bernard

PYRÉNÉES ORIENTALES

Géraldine MORALES (06.27.29.43.78)

Eli SANCHEZ (06.58.05.54.53)

Guillaume PALANCHON (06.51.31.71.31)

Marc MOLINER (06.80.87.79.76)

- 18 rue Condorcet 66000 Perpignan
- 04.68.66.96.51
- snes66@wanadoo.fr
- <http://snes66.wordpress.com>
- Facebook : Snes PO

Permanences :

Lundi 14h30-17h ou sur rdv.

Publication : « SNES PO », trimestriel.

Retraités :

- S1 : Jany PHILIBERT 06.89.90.25.97

- Trésorier : Roger GARDEZ.

CAISSE DE SOLIDARITÉ : MERCİ !

La caisse ouverte lors des manifestations contre la réforme des retraites témoigne d'un élan de solidarité fort. Près de 15000 € ont pu être récoltés, qui abondent le fonds spécial d'aide aux syndiqué·es.

Un remerciement tout particulier à nos ami.e.s retraité.e.s qui ont fait de généreux dons.

Grâce à cette caisse nous avons pu financer 61 jours de lutte pour une douzaine de collègues dont voici quelques remerciements :

« La solidarité n'est donc pas un vain mot ! » « Je vous remercie pour votre aide ! » « Particulièrement impliqués contre la réforme des retraites, votre don nous permettra d'être à nouveau dans la lutte lorsque l'heure sonnera »



Congrès de Rennes - 2018



Congrès de Grenoble - 2016

Cette année est une année spéciale pour le SNES : comme on aime à le dire entre militant·es, c'est "une année de Congrès", avec tout ce que cela signifie en terme de réflexion et de renouvellement de nos mandats.

Pour notre section académique, l'enjeu est de taille, car c'est à Montpellier que le Congrès National aura lieu, du 29 mars au 2 avril 2021 !

En plus de l'activité particulière qu'un congrès induit (élections internes, congrès académique - il aura lieu les 10 et 11 mars dans notre académie -, renouvellement des instances, bureaux et secrétariats académique et départementaux), nos militants académiques sont déjà à l'oeuvre avec les équipes du Snes national pour préparer la venue des 30 délégations attendues.

La sécurité sanitaire est bien sûr une priorité, et avec le Corum de Montpellier qui accueillera le congrès et les hôtels qui hébergeront les congressistes, des adaptations sont déjà prévues pour anticiper les contraintes ou obligations qui pourraient nous être imposées.

Un congrès et sa préparation sont des moments forts de démocratie interne qui caractérisent le fonctionnement collectif et pluraliste du Snes. **Chaque syndiqué.e peut y prendre part !** Nous vous informerons dans les semaines qui viennent des modalités pratiques d'organisation de cet événement exceptionnel !

CTA

COMPTE RENDU DES CTA DES 2 ET 15 JUILLET

Ces deux Comités Techniques Académiques (CTA) se sont tenus dans un contexte très particulier. La mise en œuvre de la loi de transformation de la Fonction Publique, imposée contre l'avis unanime des organisations syndicales, prive les fonctionnaires de la quasi-totalité des garanties d'équité et de transparence en matière de gestion des personnels que le paritarisme efficace porté par les SNES et la FSU avait permis de faire fonctionner jusqu'à maintenant. Tous les candidats à mutation cette année ont fait la triste expérience de l'application de la loi de transformation de la Fonction Publique, vendue en son temps par un ministre de la FP, depuis passé à l'Intérieur, au nom d'un « dialogue social renforcé », devant assurer des consultations et négociations nombreuses.

Or, le ministre de l'Éducation nationale et ses représentants au niveau de notre académie, refusent le dialogue social. Les stratégies mises en œuvre, malgré quelques beaux discours de posture, visent à une dénaturation totale du paritarisme et du dialogue social. Ainsi, lors du CTA du 2 juillet, la FSU majoritaire dans cette instance suites aux dernières élections professionnelles, s'est vue refuser par Madame la Rectrice, l'expression à plusieurs voix de sa déclaration préalable. Notre administration académique a ensuite feint d'ignorer les remarques et questions des représentants des personnels FSU portant sur les divers points à l'ordre de jour de

cette instance : bilan social académique 2019, bilan GRH de proximité, carte comptable de l'Hérault (la FSU a voté pour), carte comptable du Gard (la FSU s'est exprimée en contre) et évolution des emplois du BOP 214 (la FSU s'est abstenue car aucun GT académique n'a pu travailler ce point). Pour finir, cette même administration académique a tout simplement refusé de répondre aux questions diverses déposées par la FSU. Ces questions portaient sur la mise en place de la réforme des lycées, la préparation de la rentrée 2020, le mouvement intra-académique 2020 et les moyens DAFPEN délivrés pour la formation continue assurée par l'INSPE (sur ce dernier point nous apprendrons lors du Comité académique de formation tenu le 6 juillet qu'ils sont maintenus en l'état).

Lors du CTA tenu le 15 juillet, suite à une demande en ce sens de la part de la FSU, de l'UNSA et de FO, la posture de l'administration a été modifiée (la FSU s'est abstenue sur les deux points à l'ordre du jour : plan de formation académique 2020-2021 et mesures sur emplois du BOP 141) mais la volonté de réduire le champ du dialogue social reste cependant posée (volonté de limiter les déclarations préalables, le nombre de questions diverses).

Dialogue social, respect des résultats des élections professionnelles et paritarisme sont pour notre ministre comme pour ses représentants au ni-

veau académique des points sur lesquels toute la contradiction entre la communication lénifiante et la pratique au quotidien éclate au grand jour.

Le dialogue social ne se limite pas à remplir les agendas de réunions diverses et variées, pour lesquelles les documents de travail sont diffusés tardivement et durant lesquelles l'administration refuse de répondre aux questions posées et aux demandes portées par les organisations syndicales.

Le dialogue social n'est pas un privilège pour les personnels sur lequel nos responsables peuvent s'asseoir. Le dialogue social, dont les organisations syndicales sont des acteurs, est un élément majeur du bon fonctionnement des services publics en général et de celui de l'Éducation en particulier. Il contribue à renforcer le sentiment d'appartenance des personnels à ce service public.

Le dialogue social du monde d'après devra pouvoir se passer des procédés et des pratiques actuellement en œuvre dans notre ministère et aux différents échelons, qui consiste actuellement à avancer coûte que coûte sans écouter les personnels et leurs représentants, fondant une stratégie politique de casse de la démocratie sociale qui vise à la destruction des services publics qui sont pourtant le bien commun le plus important à défendre dans le contexte de crise sanitaire et sociale actuelle.

Hervé FUMEL



Le SNES, pour agir ensemble

COLLÈGES

TOUS MASQUÉS... REMÉDIATION* COMPRISE !

Le moins que l'on puisse dire c'est que la rentrée dans les établissements est particulièrement anxiogène pour les élèves et pour les personnels cette année. Si accueillir 30 élèves (voire plus) masqués dans les classes est déjà une redoutable épreuve pour tous, pouvoir mener à bien nos missions éducatives dans ce contexte tient véritablement de l'exploit.

Pourtant, dès avril dernier, le SNES-FSU alertait le ministère et le CSE sur la nécessité de prévoir des aménagements concernant la plupart des programmes et sur la mise en place de moyens supplémentaires à la hauteur des besoins nécessaires aux dédoublements pour rattraper les contenus pédagogiques très majoritairement non acquis par les élèves entre le 16 mars et le 4 juillet. Tout le monde reconnaît maintenant que, même si les enseignants ont fait tout leur possible pour maintenir le lien scolaire, le travail en distanciel a été un échec certain et a clairement renforcé les inégalités entre élèves. Il fallait donc anticiper la

rentrée en urgence afin de mettre en place un plan de rattrapage à la hauteur dès septembre.

Le moins que l'on puisse constater aujourd'hui c'est que les mesures prises par le ministère ne sont pas à la hauteur de l'enjeu. En français et en mathématiques des fiches en ligne (dites « outils de positionnement ») sont proposées par les IPR pour détecter les difficultés des élèves et poser des diagnostics. Ces outils peuvent effectivement servir pour aider les élèves dans le cadre du plan pluri-annuel ambitieux de remédiation mis en place par le gouvernement... Mais oups : qui a dit « plan ambitieux de remédiation » ? Eh oui, c'est bien là que le bât blesse : il n'y a pas de plan ambitieux de remédiation... il n'y a que quelques HSE données à « devoirs faits » mises à disposition pour des profs volontaires, pour des élèves volontaires dans des créneaux horaires quasi inexistantes pour les classes de collèges.

Dans ce contexte de rentrée bien compliquée, il faudrait donc, dans les prochaines semaines, à la fois remédier aux lacunes générées par le confinement et, comme si de rien n'était, continuer à traiter des programmes pour certains alourdis (cf. BO du 30 juillet sur les enjeux climatiques). Ni les élèves, ni les professeurs ne sont tenus à l'impossible ; il serait bon que le ministre entende au moins cela.

La voilà la bien triste réalité en cette rentrée. Elle montre bien, si l'on en doutait encore, que l'école de notre pays n'est vraiment pas la priorité de ce gouvernement. C'est méprisant pour notre rôle et nos missions, c'est nuisible à la démocratisation, c'est dramatique pour la jeunesse d'aujourd'hui et au-delà... c'est irresponsable pour la société de demain !

Thierry JOUVE

**Remédiation : Dispositif pédagogique mis en place après évaluation de l'élève, pour combler des lacunes, corriger des apprentissages erronés...*

RETRAITÉS

LES RETRAITÉ-E-S, LA CRISE

ET LE RETOUR DES MAGOUILLES DANS « LE MONDE D'APRÈS »

Nous le savons tous: les retraité-e-s ont payé un lourd tribut à la crise sanitaire (80% des décès). Maintenant, ils sont dans le collimateur du gouvernement : au prétexte qu'ils n'auraient pas perdu de pouvoir d'achat pendant la crise sanitaire, on veut leur demander de participer au redressement du pays, par des mesures visant à nouveau à « sous-revaloriser » leurs pensions, voire à les geler, alors que le gouvernement distribue des milliards aux entreprises sans contrepartie et refuse de rétablir l'ISF. Les retraité-e-s ne sont pas des nantis !

La crise sanitaire a révélé aussi, dans les Ehpad et ailleurs, la discrimination envers les retraité-e-s, personnes âgées, notamment en perte d'autonomie. Elle confirme tragiquement les graves insuffisances d'une politique publique de santé et l'urgence d'une loi ambitieuse sur l'autonomie, repo-

sant sur un financement solidaire, conséquent, dans le cadre d'un service public.



Le gouvernement a fait paraître cet été deux lois relatives à la dette sociale et à l'autonomie qui valident entre autres la création d'une 5^e branche de la Sécurité sociale, à côté de celles qui existent déjà, avec un financement ouvert aux assurances, gérée sans respect du paritarisme. Nous sommes en

désaccord : la perte d'autonomie est un aléa de la vie et doit être prise en charge à 100% par la branche maladie de la Sécurité sociale !

L'absence d'un ministère dédié confirme la faible place accordée aux retraité-e-s dans la société. Pourtant, ces derniers ne sont pas des assistés et n'ont pas vocation à vivre reclus. Ils sont des citoyens comme les autres !

Les retraité-e-s exigent le respect des engagements pris en termes de revalorisation et le retour à l'indexation des pensions sur les salaires. Ils refusent de voir imputer la dette sanitaire à la Sécurité sociale, ainsi de plus en plus fragilisée. Plus que jamais, ils ont leur place aux côtés des actifs, dans les combats du Snes et de la Fsu.

Jean-Yves BARBIER

LYCÉES

UNE RENTRÉE DANS DES CONDITIONS DÉGRADÉES !

Pour les élèves comme pour tous les personnels, la rentrée 2020 est une rentrée masquée avec des règles et protocoles sanitaires très changeants d'un établissement à l'autre. Le contexte sanitaire et les discours ministériels servent à masquer une bien triste réalité imposée par JM Blanquer et son gouvernement aux lycéens, à leurs enseignants et aux personnels éducatifs.

Car la base de préparation de la rentrée 2020 organisait une rentrée avec moins de moyens : notre académie scolarisant davantage de lycéens et d'étudiants (+223 attendus) alors que le ministère et le rectorat ont décidé au printemps une rentrée avec moins de moyens (-47 ETP enseignants en lycées, 0 ETP CPE) et dans un contexte d'ouverture d'un nouveau lycée (Simone Veil à Gignac). Ces décisions budgétaires ont eu un premier impact négatif lié à la mise en œuvre de la réforme des lycées : les mathématiques (-24) et les SII (-27) ont été les disciplines les plus touchées par les pertes de postes. Le deuxième, qui était largement prévisible, est celui d'effectifs toujours aussi lourds dans tous les niveaux (35-36 reste le seuil pour ouvrir des nouvelles classes). Et malgré le contexte du confinement qui a éloigné

des apprentissages une proportion non négligeable de lycéens durant tout le printemps, le rectorat a décidé de poursuivre ses fermetures de classes durant l'été (-14 classes de première, -7 classes de terminale) et a été contraint d'ouvrir des classes supplémentaires en seconde GT (+7). Certes quelques moyens ont été pris sur la marge non distribuée en février pour financer l'option mathématiques complémentaires (+15 ETP), de nouveaux groupes d'EDS (+22,5 ETP) ou des sections de BTS et FCIL (+29 ETP) mais au final, nos lycées fonctionnent à la rentrée 2020 avec un bilan de **+2 classes supplémentaires... pour 223 élèves supplémentaires attendus !**

A cette rentrée, les collègues sont tous très inquiets de savoir comment ils vont pouvoir raccrocher des lycéens qui ont été en rupture dans leurs apprentissages durant de longs mois après des « vacances apprenantes » qui ont été un véritable flop. Le SNES-FSU demandait des moyens en heures postes pour accroître les dédoublements. Le ministre s'est contenté d'allouer des HSE (3 HSE par classe !) pour assurer du soutien aux lycéens volontaires comme solde de tout compte. Les choix ministériels incompréhensibles perdurent et

viennent en ajouter aux difficultés rencontrées par tous les professeurs : refus d'accepter la demande du SNES-FSU de mettre en place un lissage des programmes, refus d'abandonner les évaluations en seconde (à réaliser en septembre), refus de report de la mise en œuvre du baccalauréat Blanquer à la session 2021 alors que les nouveaux élèves de terminale traînent comme un boulet la première salve des EDS de l'hiver 2020. Enfin, pour bien faire comprendre que l'avenir de la jeunesse et de l'éducation ne sont pas une priorité de ce gouvernement, le premier ministre et le président de la République ont clairement indiqué que les créations de postes dans le second degré ne seront pas au cœur de leur fumeux plan de relance économique.

La situation faite aux lycéens et aux personnels enseignants et d'éducation qui en ont la charge est le parfait exemple d'une politique éducative destructrice contre laquelle nous devons tous nous mobiliser pour construire un « monde d'après » pour qu'il ne ressemble pas en pire à celui d'avant le confinement.

Hervé FUMEL

#PrioritéSeptembre

Nous voulons :
des moyens pour
travailler en petits
groupes,
notamment pour
les élèves en difficulté

snes
fsu

#PrioritéSeptembre

Nous voulons :
des aménagements de
programme,
impossible de faire
comme si cette année
avait été normale !

snes
fsu

AUDIENCE**COMPTE RENDU D'AUDIENCE S3-RECTORAT (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL)**

À notre demande, nous avons été reçus en audience pendant près de 2h le jeudi 17 septembre par Mme Chazal (secrétaire générale), M. Levasseur (SG adjoint) et Mme Lopes (DRH), afin de faire un bilan de cette rentrée et de faire remonter les demandes des établissements.

Pour le SNES : Stéphane Audebeau, Mireille Guibbert, Bertrand Humeau et Arnaud Roussel

A l'ordre du jour :

- 1) **Situation sanitaire**
- 2) **Situation de rentrée**
- 3) **Questions diverses :**

1) Situation sanitaire

Droits des personnels (ASA, gardes d'enfants, cas positifs, cas contact, personnels vulnérables...)

La circulaire DGRH mise à jour au 15 sept prend en compte les dernières évolutions pour la situation des personnels.

Nous insistons sur le respect du texte ministériel (recommandations de la DGAFP) concernant la prise en compte rétro-active au 1er septembre du droit aux ASA et l'annulation des arrêts maladie (et donc du jour de carence) pour les personnes contact ou personnes à risque mises à l'isolement.

Le SNES-FSU sera vigilant à ce que ce droit s'applique pour tous les collègues : nous contacter en cas de difficulté.

Problématique des masques

Nous soulignons que les masques EN sont homologués norme AFNOR et non CE et semblent moins protecteurs (90 % au lieu de 95 % pour les masques chirurgicaux type I voire 98% pour les type II). L'administration nous répond que le problème est arrangé car le ministère de la santé a demandé à l'ARS de revoir ses exigences... et dans tous les cas des masques de type 2 (chirurgicaux bleus) peuvent être fournis par les

chefs d'établissement aux personnes vulnérables sur présentation d'un certificat médical.

Nous rappelons que lors d'une réunion de pré rentrée le 26 août et lors du CHCTA du 28 août, Mme La Rectrice avait affirmé que des masques de type 2 seraient remis aux AESH. Or, cette parole n'est pas respectée ! La secrétaire générale nous explique que ces réunions ont eu lieu avant le texte ministériel du 30 août qui allégeait le protocole. Nous dénonçons cet état de fait, considérant que notre administration s'honorerait à accorder une protection supplémentaire à nos AESH en contact direct et proches des élèves qu'ils accompagnent. Mais l'administration trouve cette protection inutile sauf si l'élève ne porte pas de masque ce qui n'est pas le cas dans le 2nd degré...

Par ailleurs nous demandons à ce que les AED puissent également bénéficier de masques type 2 lorsqu'ils assurent la surveillance au self et là encore nous avons une fin de non-recevoir, au prétexte que l'AED n'est jamais en contact plus de 15 minutes face à un élève sans masque !

Masques inclusifs (avec une partie transparente) : ces masques seront à disposition des AESH et enseignants qui sont face à des élèves malentendants mais... il faudra être patient car ils sont en commande et pas prévus avant fin septembre... au mieux ! Nous déplorons que là encore aucune anticipation du problème n'ait été envisagée.

Aération des salles

Nous faisons remarquer que dans certains établissements l'aération des salles n'est pas possible car en raison de la vétusté et pour des raisons de sécurité, certaines fenêtres ont été condamnées et l'aération par un couloir qui n'est pas en plein air n'est pas la solution la plus opportune. L'administration considère que cela n'est pas un problème, et que dans le plan de relance gouvernemental, il y aura des

fonds "Batiscol" afin de rénover ce type de bâtiments.

Le SNES-FSU ne peut admettre cette situation et nous demandons aux collègues de faire remonter ces cas par une mention dans le registre du CHSCT.

Brassage des élèves

Les chefs d'établissement ont fait leur possible pour respecter les consignes ministérielles et éviter que les élèves ne changent trop souvent de salle. Mais cela reste parfois impossible.

Nous interrogeons l'administration sur la responsabilité lorsque les élèves restent seuls dans leur salle de cours le temps que le professeur regagne leur salle. La réponse est claire : le responsable reste le chef d'établissement et en aucun cas l'enseignant.

Mise à disposition d'AED

Sans nous donner de chiffres, la secrétaire générale nous affirme qu'un certain nombre d'AED ont été recrutés pour assurer des suppléances suite à des fermetures de vie scolaire pour cause de cluster.

Nous demandons le chiffrage, qui sera donné lors du prochain CTA.

Nous déplorons le redéploiement de certaines vies scolaires dans lesquelles des AED ont été contraints de partir exercer temporairement dans un autre établissement, sur simple ordre de mission du chef d'établissement. Pour le SNES une telle décision ne peut se faire sans la signature d'un avenant au contrat.

Nous exigeons par ailleurs, pour les AED concernés, le remboursement des frais de déplacement puisqu'il y a un changement du lieu d'exercice mentionné sur le contrat. Le rectorat indique que cela est possible selon les procédures habituelles de demande de remboursement de frais.

Bilan sanitaire hebdomadaire

Certains chefs d'établissement communiquent chaque semaine un "bilan sanitaire" pour informer les personnels du nombre de cas (personnels ou élèves) touchés par cette épidémie.

Le SNES-FSU considère que ce bilan

(en tout anonymat) est un moyen de rassurer les collègues et que la communication en toute transparence est toujours à privilégier. Nous demandons que cette initiative se généralise. Refus de l'administration car aucun texte ministériel ne l'y oblige !

2) Situation de rentrée

Un CTA est prévu le 15 octobre prochain et portera sur 2 points essentiels :

- la poursuite de la mise en place de la "Grande Région Académique"
- les moyens spécifiques accordés pour cette rentrée en terme de moyens d'accompagnement éducatif => HSE distribuées et moyens complémentaires en postes notamment pour la voie professionnelle et l'ouverture de BTS.

Concernant les HSE, les représentants SNES-FSU font remarquer que leur volume horaire n'a pas été communiqué dans tous les établissements notamment dans les collèges et que la dotation ramenée au nombre de classes est clairement insuffisante (environ 2 à 3 h/classe toutes matières confondues pour l'année !).

Sur les 100 milliards du plan de relance du gouvernement rien n'est prévu pour l'EN alors que d'autres pays européens (Italie, Espagne) n'ont pas hésité à embaucher pour diminuer les effectifs par classe et aider au rattrapage des notions non maîtrisées.

Pour le SNES-FSU, les tests de positionnement laissent entrevoir un bilan de compétences acquises catastrophiques et le souci est encore plus inquiétant pour les élèves actuellement en terminale qui de plus se retrouvent avec un programme de spécialités très conséquent et des épreuves communes difficiles à préparer. Là encore, la secrétaire générale acquiesce mais se réfugie derrière le respect des textes ministériels.

3) Questions diverses

Le report des RDV de carrière

Le SNES-FSU obtient que les collègues dont le rdv de carrière n'a pu avoir lieu en raison du confinement soient personnellement informés qu'ils seront concernés dès le 1er trimestre et même avant la mi-novembre. Ils n'auront pas de retard dans le déroulement de leur carrière.

L'organisation de groupes de travail

Le SNES-FSU réclame que soient programmés divers GT :

- 1 GT ASH qui devait se tenir 2 fois par an
- 1 GT AESH car celui de mai a dû être annulé
- 1 GT BAC : l'administration souhaite plutôt un comité de réflexion qui sera convoqué sûrement en mars 2021, suite à une réunion avec les chefs d'établissement sur le thème "le nouveau bac et son organisation". LA secrétaire générale reconnaît que l'organisation de la session 2020 "n'a pas été totalement correcte" et ce pour diverses raisons. Il faudra aussi éclaircir les conditions d'harmonisation des notes de français.

Le recours devant le tribunal administratif pour la classe exceptionnelle des certifiés 2020

Dans l'hypothèse où le TA annulerait les promotions prononcées en juin 2020, le SNES-FSU demande à ce que la CAPA soit à nouveau convoquée pour remettre les choses en l'état, comme cela a été réalisé pour les agrégés au printemps.

Catégories

NON TITULAIRES LE SNES À VOS CÔTÉS

Le SNES Montpellier a un secteur spécifique pour les **non titulaires**.

Vous n'êtes pas seul·e face à l'administration !

Marie-Laure Conseil-Neveu et Elsa Bernardy interviennent régulièrement au rectorat, répondent à vos questions (contrats, droits, salaires...) et organisent des stages sur les droits, l'avancement, les concours, les mutations après le concours, la CDIisation...

Si vous voulez nous solliciter ou vous investir à nos côtés, contactez :
Marie-Laure CONSEIL-NEVEU
(ml.c-neveu@montpellier.snes.edu)

The image shows the SNES FSU logo with the tagline "Le SNES, pour agir ensemble". Below it is a poster with a collage of photos and the text "un collectif un réseau des infos". At the bottom of the poster are the SNES FSU logo and the logo for "ENGAGÉS AU GLOUPEM".

The image shows the cover of a guide titled "LE GUIDE 2019 DES NEO-CONTRACTUELS" published by L'US (UNION SYNDICALE). The cover features the SNES FSU logo and the text "Les premiers pas dans le métier d'enseignant". A table of contents is visible on the cover, listing sections like "SOMMAIRE", "BONNE NOUVEILLE POUR LES NEOS", "LES MEMBRES DU SYNDICAT", and "SURTOUT AGISSONS".

STAGIAIRES**TOUT DANS L'URGENCE !**

L'affectation des stagiaires s'est faite extrêmement tardivement cette année en raison du report des concours dû à la pandémie, avec des résultats d'affectation en établissement jusqu'au 8 août. Cette année encore, des couacs ont eu lieu (affectation à tort sur un temps plein, tentative de report de stage pour un lauréat de l'interne pour absence de master) accentués par l'absence totale d'informations données aux élus du personnels en application de la loi de « modernisation », destruction de la Fonction Publique. Les interventions du SNES-FSU ont toutefois permis aux collègues concernés de voir leur situation revue favorablement, ainsi que quelques révisions d'affectation.

Cette affectation tardive des stagiaires a également posé des difficultés pour certains lauréats des concours arrivant d'autres académies, et rendu très compliquée la recherche d'urgence de logement ou de garde d'enfant.

De façon générale, l'appel aux listes complémentaires n'est pas venu compenser les désistements et les doubles admissions, malgré les annonces du ministre. Dans une période sanitaire critique où le besoin en enseignant(e)s et CPE est important pour réduire le nombre d'élèves par classe, il est urgent d'appeler l'ensemble des listes complémentaires. Par ailleurs, le SNES-FSU exige toujours que l'ensemble des admissibles aux concours, qui n'ont pas pu défendre leur admission aux oraux en raison de la pandémie, soient déclaré-e-s admis-es. Nous réaffirmons également notre opposition à l'« entretien professionnel » prévu pour l'ensemble des lauréat-e-s des concours qui n'ont pas eu d'oraux. En effet, les compétences professionnelles et universitaires ont déjà été évaluées par la procédure habituelle.

Le 27 août, les militants du SNES étaient présents sur les 3 sites d'accueil afin d'accueillir syndicalement les nouveaux collègues, occasion de répondre à leurs questions et d'établir un premier contact réel, après ceux, numériques, de l'été.

Arnaud ROUSSEL

PSY-EN**QUEL AVENIR POUR LES CIO ?**

La loi "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel" du 5 septembre 2018 bouleverse les services d'information et d'orientation en s'appuyant sur le rapport Charvet. Ne subsiste que l'obligation légale d'un CIO par département.

En juin 2020, un rapport de la cours des comptes dans le cadre de la refonte de la santé et de la psychologie à l'école, préconise la séparation entre psychologie et orientation.

A ce jour, dans l'académie de Montpellier, la carte cible a déjà subi des modifications :

- 2 antennes fermées : Limoux en 2019 et Le Vigan en 2020
- 2 regroupements de CIO : Perpignan en 2019 et Nîmes en 2020 (en cours)

CPE**RENTREE SOUS TENSION DANS LES VIES SCOLAIRES !**

Alors que nous avons terminé l'année scolaire épuisés par la mise en oeuvre des divers protocoles, nous devons encore et toujours être au front en ce début d'année, sans création de poste ni CPE, ni AED !

Beaucoup d'entre nous remplaçons des AED en nombre très largement insuffisant ! Un CPE sur le terrain, certes, mais qui ne peut pas tout assumer ! Malheureusement on constate trop souvent 1 seul CPE en poste fixe pour 600-700 élèves, collège et lycée !

Le CPE et la vie scolaire sont en première ligne de cette crise sanitaire sans précédent : faire appliquer le protocole est chronophage et usant. Il y a aussi les risques sanitaires augmentés au vu de notre proximité avec les élèves, notamment au réfectoire, où il n'y a pas de masque ! Situation à risques !

Avec le triste constat de la disparition de vos représentants aux commissions paritaires, le mouvement intra 2020 fut apocalyptique : les entrants placés et sans création de poste, comment un

La situation des CIO dans d'autres académies et la nouvelle organisation de la DRAIO nous font penser que le processus est en route et que le changement se fera à bas bruit, sans annonce et surtout sans consultation.

Nous constatons plus que jamais la surdité et le mépris de notre ministre, relayés au niveau académique. Nous devons d'autant plus rester vigilant.e.s et mobilisé.e.s. Nous organisons des heures syndicales pour faire l'état des lieux par CIO et prévoyons que 3 stages dans l'année pour aborder des questions plus générales.

Emmanuelle MAGNANI

collègue CPE en poste dans notre académie peut-il dès lors obtenir une mutation ? Quasi impossible sans les chaînes proposées par le SNES ! L'ouverture du lycée de Gignac a entraîné la fermeture de 2 ZR Montpellier, qu'en sera-t-il avec l'ouverture d'autres établissements dès l'année prochaine ? Et que dire des nombreux recours de collègues non satisfaits qui se retrouvent en affectation provisoire pour un an... Qu'advient-il de la stabilité des équipes dans nos établissements ?

La question de la revalorisation, l'amélioration des conditions de travail, un temps de travail de 35 heures toutes tâches comprises, seront également, plus que jamais des thèmes de mobilisation pour la catégorie : le prochain collectif CPE sera l'occasion de revenir sur tous ces points et bien d'autres. Le 8 pages CPE à paraître en octobre fera un premier état de la situation et des enjeux pour la catégorie.

Carol CIAMPI, Amelle EL GHORFI
Philippe PLATRIEZ
William CREPELLE

AESH

DES CONDITIONS DE RENTRÉE ENCORE PLUS DIFFICILES

Nos collègues AESH sont une fois de plus en première ligne, face aux conditions sanitaires compliquées à mettre en œuvre dans tous les établissements scolaires qui s'ajoutent à des conditions d'accompagnement dégradées avec la montée en puissance des PIAL.

Le SNES-FSU déplore que la parole de la rectrice, de fournir à tous les AESH des masques de type 2 (chirurgicaux bleus) ne soit plus respectée au prétexte qu'elle avait été donnée lors d'une réunion le 26 août et lors du CHSCTA le 28 août donc avant la diffusion du décret ministériel du 30 août qui allège le protocole sanitaire. Le rectorat de Montpellier s'honorerait à garantir une protection supplémentaire puisque l'AESH est constamment en situation de proximité auprès des élèves ! N'hésitez pas à réclamer un équipement complémentaire si la pathologie de l'enfant l'exige.

D'autre part, en ce qui concerne les masques inclusifs (avec une partie transparente) pour que les élèves malentendants puissent lire sur les lèvres, il faudra patienter au moins jusqu'à fin octobre... ils sont en commande...

La généralisation des PIAL, qui s'opère à des cadences très différentes selon les départements, induit chez nos collègues une multiplication d'élèves à accompagner. Rares sont les AESH qui conservent le même accompagnement lorsqu'elles passent sous l'autorité d'un PIAL, d'autant plus qu'en cette rentrée, la règle semble être un abaissement des horaires notifiés pour chaque accompagnement.

De nombreux collègues font part d'une augmentation des postes partagés sur plusieurs établissements, qui contraint les emplois du temps et empêche souvent les emplois partagés entre la mission d'AESH et une fonction complémentaire d'aide à la cantine sous statut territorial, qui reste pour beaucoup la seule solution pour obtenir une rémunération à temps complet.

Le système des PIAL génère aussi une accentuation de la pression hiérarchique - qu'il faut combattre - avec l'instauration d'un coordonnateur PIAL qui tente ici ou là d'imposer des heures hebdomadaires de concertation, non incluses dans le temps de travail et donc non rémunérées !

Le SNES et la FSU appellent tous les personnels à faire respecter leur quotité horaire hebdomadaire, qui doit s'établir obligatoirement sur 41 semaines (circulaire ministérielle du 5 juin 2019) et à nous contacter dès que l'employeur ne respecte pas les règlements.

Emmanuel BOIS
Mireille GUIBERT



Bulletin national disponible sur www.snes.edu

AED

DES CONDITIONS DE RENTRÉE DIFFICILES AUSSI !

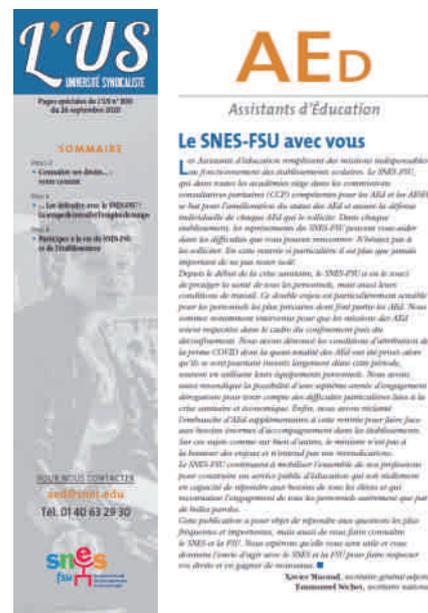
Les AED se trouvent confrontés à une réorganisation des vies scolaires avec une plus grande vigilance à apporter sur la surveillance du respect des conditions sanitaires par les élèves.

Par ailleurs, le SNES-FSU dénonce cette situation et réclame un recrutement supplémentaire d'AED afin d'assurer ces suppléances et renforcer les équipes.

Dés la première semaine, plusieurs vies scolaires ont dû être fermées en raison de clusters déclarés. Certains collègues se sont vus dans l'obligation d'accepter une mise à disposition temporaire dans un établissement de proximité afin de pallier l'absence des collègues entraînant de fait une désorganisation de leur propre vie scolaire. Pour le SNES l'affectation, même temporaire, d'un AED dans un autre établissement exige la signature d'un avenant au contrat.

Dans tous les cas, si vous êtes sollicité pour changer temporairement d'établissement, votre chef d'établissement doit au minimum vous remettre un ordre de mission et vous pouvez demander le remboursement de vos frais de déplacement s'il y a lieu.

En cas de difficulté, n'hésitez pas à nous contacter : s3mon@snes.edu



Bulletin national disponible sur www.snes.edu

Mireille GUIBERT

CERTIFIÉS HORS-CLASSE

Dans le contexte du déconfinement, la CAPA d'accès à la hors-classe des certifiés s'est tenue en visioconférence le 26 mai, après un groupe de travail tenu dans les mêmes conditions.

Le nombre de promouvables plus important a permis d'avoir un contingent de promus en augmentation (407). Le travail des élu·es du SNES-FSU, tant en GT qu'en CAPA a été de faire rectifier les erreurs de l'administration dans le classement proposé (en particulier la règle des arrondis dans la plage d'appel, des erreurs de calcul de barèmes individuels). Ce travail a permis d'une part, la promotion de 46 collègues qui ne l'auraient pas été si les erreurs n'avaient pas été corrigées, et d'autre part la promotion de collègues à la barre (165 points) et proches de la retraite, non proposés à l'origine par l'administration. Dans le

cadre des promotions de grade, le SNES-FSU reste très attaché au respect des textes réglementaires qui donnent droit à tous les collègues de pouvoir mener leur carrière sur deux grades.

Depuis toujours et encore plus dans un contexte de mise en œuvre de la loi « scélérate » de modernisation de la Fonction Publique, le SNES-FSU rappelle l'importance des instances paritaires, du rôle des représentants des personnels pour faire corriger les erreurs de l'administration et faire valoir les droits de tous les personnels et continue de réaffirmer son mandat de déconnexion totale de l'évaluation et de l'avancement des personnels pour garantir une réelle équité pour les promotions.

Hervé FUMEL

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE ÉVALUATION ET CONTESTATION

Le déroulement des « Rendez-vous de carrière » 2019-2020 a été perturbé par le confinement. Les « RdV de carrière » qui devaient avoir lieu entre mars et mai 2020 se tiennent actuellement et se poursuivront jusqu'à la fin novembre 2020 (contactez-nous si vous avez été oubliés). Tous les collègues concernés par le RdV de carrière en 2019-2020 ne recevront finalement les avis primaires des évaluateurs (IPR et chefs d'établissement) qu'en décembre 2020.

Une période de 15 jours permet de faire remonter vos observations au regard de ces avis.

Dans un deuxième temps vous pourrez contester l'appréciation finale de la rectrice (certifiés/CPE/Psy-EN) ou du ministre (agrégés). Tout d'abord par recours gracieux dans un délai de 30 jours à compter du lendemain de la réception de la notification. Cette contestation est à adresser par courrier ou mail à la rectrice pour les certifié-es, CPE et Psy-EN (bureau de la DPE, ce.recdpe@ac-montpellier.fr) ou au ministre pour les agrégé-es (bureau de la DGRH B2-3, recoursappreciationagreges2018@education.gouv.fr).

En l'absence de réponse ou en cas de réponse négative dans les 30 jours suivant la date de votre contestation, s'ouvre dans un nouveau délai de 30 jours le recours possible en CAP (académique pour les certifié-es, CPE et Psy-EN ou nationale pour les agrégés).

À chaque étape, n'oubliez pas d'envoyer une copie de votre contestation au SNES académique pour tous et au SNES national en sus pour les agrégés.

Les collègues concernés par un « RdV de carrière » cette année sont ceux qui au 31 août 2021 ont :

- à l'échelon 6 et 9, une ancienneté comprise entre 12 et 24 mois,
- à l'échelon 8, une ancienneté comprise entre 18 et 30 mois.

Ils ont dû recevoir fin juin, un mail le leur signifiant. Si ce n'était pas le cas, nous leur conseillons de se rapprocher du rectorat et de nous en informer.

Claire POUS

CERTIFIÉS CLASSE EXCEPTIONNELLE ET ÉCHELON SPÉCIAL

La CAPA d'avancement à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial s'est finalement tenue en présentiel le 10 juillet 2020, après un GT en visio le 11 juin examinant l'éligibilité au titre du vivier 1, où nos interventions ont permis de retenir des candidatures injustement écartées.

Cette année sur les 1001 candidatures à la CE, seulement 157 ont été retenues, avec ce déséquilibre que nous ne cessons de dénoncer depuis sa mise en place. Le vivier 2 constitué de collègues au dernier échelon hors classe (920 candidats) n'a obtenu que 47 promus ; en revanche le vivier 1 (112 candidats) en obtient 110 alors qu'il aurait pu en prétendre à 233. Ne pouvant se reporter sur le vivier 2, 133 promotions sont donc « perdues » pour cette année.

Afin de permettre au plus grand nombre de nos collègues d'accéder à la CE, contingenté à un pourcentage du corps (puis aux chevrons), outre la problématique des deux viviers, il est nécessaire de préserver les possibilités de promotion en fonction du nombre de départ à la retraite. Or dans notre académie, pour l'élaboration du vivier 2, vivier sur lequel il est possible d'influer, le potentiel de retraité pour l'année suivante a fortement diminué passant de 51% en 2017 à 29.8% cette année.

Les conditions d'accès à l'échelon spécial réduisent nettement le nombre de promus. Ainsi l'immense majorité des promus à la CE se verront bloquer au 4^e échelon (indice 830), à 9 points d'indice du 7^e échelon de la hors classe (indice 821).

Dans la perspective de faire de la classe exceptionnelle un vrai débouché de carrière ouvert à tous, le SNES-FSU est porteur d'une modification en urgence et en profondeur de sa mise en place actuelle.

Raymond LABORIE

AGRÉGÉS**LISTE D'APTITUDE**

Les CAPA et CAPN liste d'aptitude pour l'accès au corps des agrégés étaient réunies cette année pour la dernière fois. Ce changement sera lourd de conséquences pour la carrière des collègues. Laisser le champ libre à l'administration et aux inspections (IPR et IG), sans possibilité de propositions ni de contrôle paritaires, c'est ouvrir grand la porte à tous les travers combattus par les élus du Snes-FSU : opacité des choix, écrasement de la notion de carrière au profit d'une « méritocratie » du service rendu...

Les premiers effets se sont faits sentir dès cette année : certains corps d'inspection, tant au niveau national qu'académique, ont bouleversé leurs listes et imposé des collègues très jeunes (souvent déjà promu à la classe exceptionnelle) au détriment de collègues aux dossiers solides déjà présents sur les listes les années précédentes.

Si certains syndicats se félicitent déjà d'une telle évolution, au Snes-FSU ce n'est pas le cas. On ne peut se réjouir de voir fouler au pied la notion de carrière et l'engagement au long cours de collègues auprès des élèves et du service public d'éducation.

La promotion par liste d'aptitude au corps des agrégés est un moment important pour la carrière des collègues et dans la reconnaissance de leur valeur professionnelle. Elle doit se fonder sur des critères clairs et transparents et le Snes continue de revendiquer un barème et une augmentation du nombre de promotions. Dans l'académie de Montpellier, il y a eu cette année 886 candidatures toutes disciplines confondues (+215 par rapport à 2019), 64 dossiers sont remontés en CAPN (+1) pour 14 nominations (=).

Claire POUS

AGRÉGÉS**TITULARISATION**

La CAPA de titularisation des professeurs agrégés stagiaires s'est tenue le 6 juillet 2020.

Tous les stagiaires qui avaient été évalués conformément aux directives données par le ministère après la période de confinement ont été titularisés.

La doyenne de l'inspection n'a cependant pas été en mesure de nous apporter des éclairages sur les critères et modalités retenus par les différents corps d'inspection.

Pour les lauréats de cette année, les modalités d'évaluation ont changé suite à l'annulation pour raisons sanitaires des oraux dans les concours. Contactez-nous pour plus d'informations.

Claire POUS

MUTATIONS INTRA**AN I DU "GRAND N'IMPORTE QUOI"**

Pour la première fois depuis la mise en place de la loi de « modernisation de la fonction publique », le mouvement intra s'est tenu sans aucun contrôle des élus des personnels.

Conformément aux textes, les collègues ont pu par contre nous solliciter pour des recours dans les situations où ils n'ont pas obtenu de mutation ou ont été mutés en extension et ont voulu connaître les raisons pour lesquelles ils n'avaient pas eu un vœu de rang antérieur.

Au total, nous avons suivi une centaine de recours pour les certifiés/agrégés/Psy-EN/Cpe sur le total de 250 recours tous corps confondus que le rectorat nous dit avoir reçus. Entre le 29 juin et le 10 juillet, nous avons été reçus à trois reprises par les services du rectorat, puis avons encore eu des échanges téléphoniques et oraux jusqu'à la rentrée sur les situations encore en attente .

Grâce aux recours des collègues nous

avons pu relever plusieurs "erreurs" du rectorat : collègue en carte scolaire nommé hors de la ville de sa mesure de carte scolaire alors qu'une personne était mutée sur la ville en question, collègue mutée avec 200 points de moins sur un poste par rapport à une collègue, qui se retrouve à 65 km de son domicile, collègue mutée en extension à l'autre bout de l'académie alors qu'elle était en réintégration conditionnelle.

Au final, nous avons pu obtenir une quinzaine d'affectation à titre définitif suite aux recours, essentiellement pour des collègues mutés en extension qui étaient les premiers entrants sur des ZR (avec par exemple en documentation, un collègue muté en extension au fin fond de la Lozère qui a pu se retrouver dans ses vœux de rapprochement conjoint dans les PO, mais aussi pour un collègue d'espagnol non muté avec une intra découverte et acceptée par le rectorat lors de notre réunion du 10 juillet.

Pour une trentaine d'autres collègues non mutés, mal mutés avec situation familiale et/ou médicale complexe, une affectation provisoire a également pu être possible.

Cette première saison de mutation du nouveau monde Macroniste a montré, comme nous l'affirmions, sa dangerosité : comment faire confiance en un mouvement ou vœux, barèmes et affectations n'ont pu être vérifiés par les élus des personnels, garants, eux, de l'équité et de la transparence ? La défiance envers l'institution n'en sort que grandie d'autant plus que nombre de collègues ayant effectué des recours n'ont jamais eu de retours officiels du rectorat concernant le barème nécessaire pour obtenir l'un de leurs vœux. Tout ceci doit changer pour retrouver égalité de traitement des demandeurs et transparence totale des affectations.

Arnaud ROUSSEL

FORMATION SYNDICALE

STAGES ORGANISÉS PAR LE SNES AU 1^{ER} TRIMESTRE

- **Judi 15 octobre**, stage départemental à Nîmes (siège du SNES, 26bis rue Becdelièvre)
Animer la vie syndicale dans les établissements.
- **Vendredi 16 octobre**, stage académique à Montpellier (FSU)
Rendez-vous de carrière : toutes les infos utiles.
- **Judi 5 novembre**, stage académique à Montpellier (lieu précisé ultérieurement, consulter notre site)
AESH : contrat, salaire, temps de travail, missions, faire respecter ses droits !
- **Judi 12 novembre et mardi 24 novembre**, stage académique à Montpellier (théâtre de la Vignette)
Sortie scolaire au théâtre : atelier pratique et réflexion pédagogique.
- **Mardi 17 novembre**, stage départemental à Montpellier (FSU)
Reconstruire un collectif dans son établissement
- **Vendredi 4 décembre**, stage départemental à Toulouges (collège Francois Mitterrand)
L'état du second degré : nos métiers menacés !

D'autres stages sont en préparation. Dès que les dates, lieux et intervenants sont fixés, nous vous en informerons.

Pour participer à un ou plusieurs stages, c'est très simple :

- déposer au secrétariat de votre établissement l'imprimé rectoral de demande de congé rempli et signé (il est disponible sur notre site), 30 jours avant le stage dernier délai. Votre établissement le transmettra au rectorat.
- nous prévenir de votre inscription par mail de préférence. Les frais de transports, de parking, de garde d'enfants, de repas sont remboursés aux adhérents.

AGENDA

CALENDRIER RAPIDE DES OPÉRATIONS DE GESTION

Octobre :

Vérification et signature des VS

Novembre :

- rendez-vous de carrière 2019-2020 annulés suite au confinement (cf. article p. 14)
- mutations inter académiques

Décembre-janvier :

- demande de temps partiel
- avancement accéléré certifiés, CPE, Psy-EN

Janvier :

- demande de congés de formation - candidature pour la liste d'aptitude au corps des agrégés (CAPA mars, CAPN juin) .

Février :

- demande de disponibilité
- avancement accéléré des agrégés

Mars-avril :

- demande de mutations intra
- CAPA hors-classe des agrégés (CAPN juin)

Juin-juillet :

- hors-classe et classe exceptionnelle des agrégés, certifiés, CPE, Psy-EN

Vacances scolaires 2020-2021			
Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée scolaire 2020	Jour de reprise : mardi 1 septembre 2020		
Vacances de la Toussaint 2020	Fin des cours : samedi 17 octobre 2020 Jour de reprise : lundi 2 novembre 2020		
Vacances de Noël 2020	Fin des cours : samedi 19 décembre 2020 Jour de reprise : lundi 4 janvier 2021		
Vacances d'hiver 2021	Fin des cours samedi 6 février 2021 Jour de reprise lundi 22 février 2021	Fin des cours samedi 20 février 2021 Jour de reprise lundi 8 mars 2021	Fin des cours samedi 13 février 2021 Jour de reprise lundi 1 mars 2021
Vacances de printemps 2021	Fin des cours samedi 10 avril 2021 Jour de reprise lundi 26 avril 2021	Fin des cours samedi 24 avril 2021 Jour de reprise lundi 10 mai 2021	Fin des cours samedi 17 avril 2021 Jour de reprise lundi 3 mai 2021
Pont de l'Ascension 2021	Fin des cours : mercredi 12 mai 2021 Jour de reprise : lundi 17 mai 2021		
Grandes vacances 2021	Fin des cours : mardi 6 juillet 2021		